



N° 547 – Vendredi 7 avril 2023

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 8 et dimanche 9 avril

Coupe Nouvelle-Aquitaine – 16^e de Finale
U17/U18 D1
U15 D1 Elite – D1 – D2
U13 D1-D2
Matchs de rattrapage

Mardi 11 avril

Commission Sportive Litiges et Contentieux

Jeudi 13 avril

Commission de Discipline
Commission des Jeunes
Tirage des Coupes Départementales
Journée Spécifique Gardien de But



SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Offre d'emploi.....	p. 5
Avis aux clubs.....	p. 7
Avis aux arbitres.....	p. 14
Avis aux éducateurs.....	p. 15
PV Commission Sportive.....	p. 16
PV Commission Jeunes.....	p. 27
Informations diverses.....	p. 32

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JOURNÉE SPÉCIFIQUE GARDIEN DE BUT

JEUDI 13 AVRIL 2023

JOURNÉE SPÉCIFIQUE GARDIEN DE BUT

PERFECTIONNEMENT

9H30 À 17H00

STADE MAURICE GIRAULT - LIGUGÉ

ENCADREMENT

CHRISTIAN SAVIGNY
Réfèrent gardien de but - Commission Technique

ANTHONY ALLOUIS
Conseiller technique LFNA

XAVIER POINOT
Entraîneur des gardiens de but au Stade Poitevin (N3)

SPÉCIFICITÉ DU POSTE DE GARDIEN(NE) DE BUT
OUVERT À TOUS LES LICENCIÉ(E)S U12 À U14 FILLES & U12 GARÇONS

RÉUNION RÉFORME DES ÉDUCATEURS

MARDI 11 AVRIL à 18H30

FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT à POITIERS
INSCRIPTION ET INFORMATIONS PAGE 15

LE DISTRICT RECRUTE

LE DISTRICT RECRUTE UN(E) CONSEILLER(ERE) TECHNIQUE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DES PRATIQUES
OFFRE D'EMPLOI PAGES 5 ET 6

TIRAGE DES COUPES DÉPARTEMENTALES

LE TIRAGE DES COUPES DÉPARTEMENTALES EST ACCESSIBLE AUX CLUBS QUALIFIÉS (une invitation a été envoyée) ET AURA LIEU LE :
JEUDI 13 AVRIL à 19H
au RESTAURANT L'ATELIER (86000 POITIERS)



PARTENAIRE



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOS PROJETS

Pour vous accompagner dans la gestion et le développement de votre activité, votre Conseiller s'appuie sur nos filiales spécialisées et notamment :

ASSURANCES DOMMAGES

Pacifica la compagnie d'assurances dommages couvre vos véhicules professionnels, vos locaux, vos matériels...



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole Leasing & Factoring est un acteur majeur du crédit bail et de l'affacturage en France et en Europe.



GESTION D'ACTIFS

Amundi élabore des solutions d'épargne et des services adaptés à ses clientèles institutionnelle, entreprises et particuliers, en France et à l'étranger.



ENCAISSEMENT DES HONORAIRES

Partenaire des professions libérales de santé, Santeffi propose des solutions expertes pour l'encaissement des honoraires.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ TÉLÉSURVEILLÉS

Spécialiste de la télésurveillance depuis plus de 30 ans, Nexecur garantit aux entreprises une solution efficace et sur mesure contre le vol.



ASSURANCES DE PERSONNES

Predica la compagnie d'assurances de personnes assure vos arrêts de travail, votre complémentaire santé collective mais aussi votre épargne retraite.





ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit de plusieurs associations caritatives est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées. Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don aux associations sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.fff.fr

PLUS DE 20 000 TICKETS ONT ÉTÉ VENDUS PAR LES CLUBS ET LES LICENCIÉS. BRAVO !
IL EN RESTE ENCORE 10 000 A VENDRE, SOIT 70 TICKETS PAR CLUB.

LES ENFANTS MALADES COMPTENT SUR VOUS !





LE DISTRICT RECRUTE



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

**Le District de la Vienne de Football recrute un (e)
CONSEILLER(ERE) TECHNIQUE
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)**

CDI en forfait jour non-cadre - Date souhaitée de prise de fonction : 1^{er} juin 2023
Catégorie C de la CCPAAF (Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football)

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président du District et l'autorité technique du Directeur Technique Régional, il/elle sera chargé(e) de mettre en place les actions de la F.F.F. qui relèvent du DAP sur le territoire du District de la Vienne de Football.

En page suivante, la fiche du poste.

Compétences complémentaires appréciées

Connaissances de la FFF et de ses instances régionales et départementales

Lettre de motivation + CV à adresser, **pour le vendredi 21 avril 2023 dernier délai**,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président
Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS

Pour les candidatures retenues, les entretiens se dérouleront **le jeudi 27 avril 2023** au siège du District



FICHE DE POSTE - CTD chargé du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTD-DAP)

DÉVELOPPER - ACCUEILLIR - ANIMER

DESCRIPTION DU POSTE

- Le CTD-DAP est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président de la Ligue ou du Président de District correspondant au territoire d'exercice
- Développer et animer des pratiques «jeunes» du football de base (U6 - U19).
- Développer la pratique féminine.
- Participer aux formations d'éducateurs.
- Accompagner les projets clubs et suivi des labels.
- Visiter et conseiller les clubs.

MISSIONS

- Participer aux réunions de coordination de l'Équipe Technique Régionale.
- Participer à l'organisation de l'ensemble des calendriers jeunes et nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Loisirs) au niveau du département ou du secteur géographique.
- Organiser, mettre en place et suivre les différentes pratiques et compétitions sur son territoire.
- Participer à la promotion des nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Foot loisir, Foot urbain, Foot5, Futnet).
- Assurer le développement de la pratique féminine jeune sur son territoire.
- Mettre en place et suivre le label « jeunes » dans son département ou secteur géographique.
- Assurer le développement des écoles féminines.
- Animer le réseau des Responsables «écoles de football» du département ou du secteur géographique.
- Mettre en place et animer les journées événementielles fédérales relevant du football de base U6 - U13.
- Mettre en place et animer les journées événementielles locales pour les autres catégories de jeunes.
- Mettre en place et suivre le Programme Éducatif Fédéral.
- Apporter un soutien pédagogique aux clubs.
- Encadrer des séances correspondant au football de base au sein des clubs et observer les rencontres.
- Encadrer les formations U6 / U7 / CFF1 / CFF2 / Futsal de base.
- Organiser la formation continue des éducateurs du football de base.
- Mettre en place le programme du football en milieu scolaire (à l'école élémentaire).
- Organiser des actions en direction des publics handicapés.
- Participer aux commissions correspondant à l'organisation et l'animation du football de base.
- Observer des rencontres relevant de la pratique du football de base.
- Suivre les effectifs.
- Rédiger des bilans et réaliser des statistiques.
- Conseiller les clubs.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire : du DEF, du BEES 2 Football, du DES ou du BEF.

COMPÉTENCES MÉTIER

- Expérience d'encadrement du football chez les jeunes.
- Vision globale de l'activité football.
- Compétence en méthodologie de projet.
- Pratique et maîtrise de l'outil informatique.

QUALITÉS

- Capacité à convaincre.
- Sens du relationnel.
- Adaptabilité.
- Forte sensibilité terrain.
- Rigueur technique et administrative.



AVIS AUX CLUBS

DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023
(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION CLAIREFONTAINE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour récompenser les bénévoles des clubs du département, le District de la Vienne de Football organise, le mercredi 10 mai, une visite du **Centre National du Football à Clairefontaine**.

Pour pouvoir s'inscrire, le dirigeant doit être licencié au sein du club depuis au moins 3 saisons.

Dans un premier temps, le nombre d'inscription se limitera à une personne par club. Cependant, si plusieurs membres de votre club souhaitent s'inscrire, merci de nous l'indiquer, une liste d'attente sera prévue à cet effet.

Pour cette occasion exceptionnelle, une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée (montant débité sur le compte club).

Les demandes de réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée de celles-ci.



Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire d'inscription avant le lundi 24 avril prochain.

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° DE LICENCE :

LICENCIÉ(E) DIRIGEANT(E) DEPUIS :

N° DE TÉLÉPHONE :





FORMULAIRE D'INSCRIPTION JOURNÉE DES FÉMININES

Journée des Féminines

Lundi 8 Mai 2023, stade de la Montée Rouge
A Châtelleraut

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du club (ou groupement) :

Nom du RESPONSABLE
(avec N° de téléphone et adresse mail)

.....

Plateaux **U6 – U10F** – Foot à 5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager :

Ou Nombre de joueuses que vous souhaitez inscrire :

Toutes les licenciées sont conviées à cette manifestation.

Des équipes seront constituées sur place si nécessaire

Plateaux **U11 – U13F** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager :

Plateaux **U14 – U17F** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager :

Plateaux **Seniors** – Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager :

limité, à ce jour, à une équipe à 8 par équipe Seniors engagée en championnat (à 8 ou à 11))

Retourner ce document au siège du District ou par la messagerie ZIMBRA
(district@foot86.fff.fr)



AVANT le mercredi 24 Avril 2023

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*



SAVE THE DATE !

Mardi 11 avril 2023 à 18h30 à Poitiers (Faculté des Sciences du Sport) => Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur (*présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club*).

Jeudi 13 avril 2023 => Tirage au sort des Coupes départementales à 19h au Restaurant l'Atelier de Poitiers (accessible aux clubs qualifiés dans la limite de 2 personnes).

Jeudi 13 avril 2023 => Journée spécifique Gardien de but (perfectionnement) de 9h30 à 17h au Stade Maurice Girault de Ligugé.

Mercredi 19 avril 2023 => Module U7 sur les installations de Poitiers ASAC (rue des deux communes, 86000 Poitiers).

Lundi 8 mai 2023 à Châtelleraut => Journée des féminines U6 à Séniors (*toutes les autres manifestations ne seront pas homologuées par le District*).
Le formulaire d'inscription est disponible en page 11.

Mercredi 10 mai 2023 => Déplacement à Clairefontaine pour les dirigeants de clubs.

INCOMPATIBILITÉ TABLETTE ET FMI

L'application actuelle « Feuille de match Informatisée » disponible sur le Play Store n'est plus compatible avec les tablettes Android à partir de la version 10. Une nouvelle version de l'application, compatible avec tout appareil, devrait voir le jour d'ici quelques temps.

Il est donc conseillé aux clubs de ne pas renouveler les tablettes pour le moment.

Il est tout de même possible de contourner le problème si besoin en installant l'application FMI au format APK via le lien suivant : <https://m.apkpure.com/fr/feuille-de-match-informatisée/com.umanis.cordova.feuillematch>

L'installation d'une application APK requiert l'autorisation d'installer des applications tierces dans les paramètres de la tablette. La démarche étant propre au modèle/version de chaque tablette, nous vous invitons à rechercher sur internet un tutoriel parmi les nombreux disponibles.

FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation.
Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

CDOS / FORMATION PROFESSIONNELLE : COMMUNIQUER SUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDOS organise une formation ayant pour thème la communication sur les principaux réseaux sociaux, celle-ci aura lieu le :

**Jeudi 27 avril 2023
de 9h à 17h à Poitiers**

Programme et inscription, [cliquez ici](#)

SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

Les inscriptions à la section foot du collège Jules Verne situé à Buxerolles sont disponibles. Vous retrouverez le dossier de candidature en cliquant [ici](#).



COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

La commission Futsal du District a émis le souhait d'organiser une coupe départementale futsal (senior masculin).

Celle-ci est ouverte à tous les clubs de la Vienne sur la base du volontariat.

Dates :

- La compétition commencera début juin, après la fin du championnat en herbe.
- La finale se déroulera le **mardi 27 juin 2023 à Civaux.**

En fonction du nombre d'équipes inscrites la finale s'effectuera soit à 4 (sous la forme d'un tournoi) soit en match simple.

L'ouverture des inscriptions débute le 1^{er} avril et se termine le 30 avril.

L'engagement est **gratuit** et doit s'effectuer via Footclubs, dans la rubrique « Epreuves Fédérales » puis « Engagements » et « Nouvel Engagement : Coupe Départ. Futsal ».



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2022 - 2023

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	02 et 04/05/2023 06/05/2023	18h00 – 22h00 8h30 – 17h30

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U7	Installations Poitiers ASAC	19/04/2023	A confirmer
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30 – 17h30
CFF3	Jaunay-Clan	27/04/2023	18h00 – 22h00



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfn.fff.fr
06 44 28 33 94



François JOSSE
fjosse@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felna.fff.fr

La filière de formation des éducateurs s'adapte en proposant deux parcours de formation distincts :

- un parcours bénévole destiné aux personnes souhaitant perfectionner leur compétences
- et un parcours professionnel dédié à celles et ceux souhaitant en faire leur métier.

Vous trouverez, à cet effet, le nouveau schéma de ces formations en cliquant [ici](#).

Pour mieux vous expliquer cette réforme, nous vous invitons à une réunion de présentation animée par Jérémy LESELLIER, responsable de l'IR2F. Elle se déroulera le :

Mardi 11 avril 2023 à 18h30
A Poitiers (Faculté des Sciences du Sport)

La présence des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club est **indispensable**. Pour cela, nous vous remercions de vous inscrire par le lien suivant : <https://forms.gle/GjRqDbHnJm6wdNuE6>



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 05 avril 2023
Procès-verbal n° 31

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Eric MAIOROFF et François PAIREMAURE
Excusés MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 30 sans modification

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA (151 de la FFF) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b (167.4 de la FFF) doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2022 – 2023	MARS				AVRIL					MAI								
	4	11	18	26	1	8	10	15	22	29	1	6	8	13	18	20	27	29
	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28					
Vacances scolaires et jours fériés																		
CHAMPIONNAT de D1 à D5	15	16	R	17	18	R	R	R	R	19	20	21	R	R	22			

Depuis les 01 et 02/04/23, toutes les divisions sont à 5 journées de la fin du championnat sauf en cas de match reporté après cette date.

Attention : le règlement parle de rencontres donc en cas de match de championnat reporté après la 18^{ème} journée du 01/02 avril 2023, il faut l'inclure dans le calcul des 5 dernières rencontres.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA (151 de la FFF)

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.C.2.b des RG de la LFNA (167.4 de la FFF)

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

- b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.



Article 26.C.2.c des RG de la LFNA (167.3 de la FFF)
qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

c) Enfin, les joueurs ayant disputé au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison avec une équipe supérieure du club ne peuvent participer à un championnat régional avec une équipe inférieure du club.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1) / Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D1		18	02/04/23	24899454	Chauvigny (2) / Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1) / Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1) / Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Brion St Secondin (1) / St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2) / Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1) / Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1) / Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1) / Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/23 à 20h
D3	C	18	02/04/23	24900392	Valence en Poitou OC (1) / Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	21/05/23
D3	C	18	02/04/23	24900396	Sommières St Romain (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	23/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1) / Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	17	26/03/23	24900612	Moncontour (1) / Cissé (1)		23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3) / Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4) / Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2) / Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	D	18	02/04/23	24901010	Valence en Poitou OC (2) / Migné Auxances (3)	Arrêté municipal	23/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2) / Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2) / Orches (1)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Monbrillais (2) / Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	17	26/03/23	24901268	Nord Vienne (2) / Moncontour (2)		23/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2) / Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2) / Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	B	18	02/04/23	24901409	Mirebeau (2) / Champigny (1)	Arrêté municipal	28/05/23
D5	C	17	26/03/23	24901532	Coussay les Bois (2) / Avelles en Châtelleraut (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	D	18	02/04/23	24901671	Bonneuil Matours (2) / Avanton (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1) / Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23 remis le 16/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2) / ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	08/04/23 à 20h
D5	G	18	01/04/23	24902136	Payroux Charroux Mauprévoir (2) / Aslonnes (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3) / Lhommaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3) / St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	18	02/04/23	24910668	Payroux Charroux Mauprévoir (3) / Blanzay (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	18	02/04/23	24910667	Château Larcher (3) / Pressac / Avelles Limouzine (1)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe



SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		14	28/03/23	24923607	Dissay (1)	Jaunay Marigny (1)	Terrain déclaré impraticable	23/04/23
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	16/04/23
Fém D2		15	02/04/23	24948371	Le Tallud (1)	Gatinaises FC (1)	Arrêté municipal	23/04/23
Fém D3	A	4	19/03/23	25597721	Moncoutant (1)	Vrines (1)	Arrêté municipal	16/04/23
Fém D3	B	5	26/02/23	25597973	Naintré (1)	Boutonnais FC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	6 Phase 3	25/03/23	25605407	Poitiers 3 Cités (2)	Cherveux Champdeniers (1)	Occupation des terrains	22/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D4	E	17	26/03/23	24901138	Poitiers Gibauderie (2)	Champagné (1)	Arrêté à la 45ème minute pour terrain impraticable	16/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D1		14	#####	24923608	La Chapelle Bâton (1)	St Romans les Melle (1)	Arrêté à la 47ème minute pour terrain impraticable	23/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	10/04/23

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollot interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

Mauprévoir (à compter du 01/04/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.



ACG Foot Sud 86	Jardres	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Beaumont St Cyr	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Biard	Leignes sur Fontaine	Smarves Iteuil
Blanzay	Ligugé	St Benoît
Boivre	Mignaloux Beauvoir	St Julien l'Ars
Bonnes	Mirebeau	St Maurice Gençay
Bonneuil Matours	Montmorillon	St Saviol
Brion St Secondin	Naintré	Thuré Besse
Buxerolles	Neuville	Usson l'Isle
Cenon / Vouneuil	Nieuil l'Espoir	Valdivienne
Champigny Le Rochereau	Nord Vienne	Valence en Poitou – Couhé
Château Larcher	Nouaillé Maupertuis	Valence en Poitou OC
Châtelleraut Portugais	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
Colombiers	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Foot Sud 86	Payroux Charroux Mauprévoir	Vivonne
GJ Montasèvres	Poitiers 3 cités	Vouillé
Ingrandes	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899454 : Chauvigny (3) – Beaumont St Cyr (2) du 02/04/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Chauvigny (André Vouhé et Gilbert Arnault le 02/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 15h.

Match n° 24899457 : Château Larcher (1) – Nord Vienne (1) du 02/04/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre DEMASSIEUX (04/04/23 à 16h31) signalant la blessure à la 60^{ème} minute du joueur n° 11 Noah VERNET (cheville) et la participation du joueur n° 12 Clément CIREAU.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24899458 : Migné Auxances (2) – Antran (1) du 02/04/23

Courriel du club d'Antran (03/04/23 à 10h33) signalant que le joueur Dorian TRANCHANT n'était pas présent au match et ne pouvait donc pas avoir participé à la rencontre.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M.Mathieu DOUSSELAIN (04/04/23 à 15h30) confirmant que le joueur Dorian TRANCHANT était absent au match.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24903001 : Poitiers Cep (1) – Brion St Secondin (1) en poule B du 02/04/23

Envoi tardif de la FMI (04/04/23 à 10h03)



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900250 : Poitiers Gibauderie (1) – Poitiers Asac (1) en poule B du 02/04/23

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Cyrille DROUHAULT signalant un problème de tablette. Feuille de match papier reçue.

Match n° 24900387 : Nieuil l'Espoir (2) – Montmorillon (3) en poule C du 26/03/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 28/03/23 concernant la participation à ce match au sein de Nieuil l'Espoir (2) d'un joueur (licence n° 2544466532) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Nieuil l'Espoir a été informé et a formulé ses observations (courriel du 31/03/23 à 18h26).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 29 du 16/03/23, pour un (1) match de suspension à compter du 13/03/23 et que l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date. Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (3) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Nieuil l'Espoir.

Dossier classé.

Match n° 24900392 : Valence en Poitou OC (1) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 02/04/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Valence en Poitou (honneur et annexe du 01 au 02/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 21/05/23.

Match n° 24900393 : Lavoux Liniers (1) – Nouaillé (2) en poule C du 02/04/23

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Lavoux Liniers (1) d'un joueur (licence n° 9603137443) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Lavoux Liniers, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 avril 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24900395 : ACG Foot Sud 86 (2) - Fleuré (2) en poule C du 02/04/23

Courriel du club de Fleuré (03/04/23 à 11h17) signalant un problème de tablette et envoyant la composition de son équipe, le nom de la personne sur le banc de touche et de l'arbitre assistant.

Courriel du club d' ACG Foot Sud 86 (04/04/23 à 09h29) envoyant le rapport FMI et la copie de la feuille de match papier.

Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 24900396 : Sommières St Romain (1) - Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 02/04/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Sommières du Clain (le 02/04/23) et St Romain en Charroux (du 01 et au 05/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 23/04/23.

**Match n° 24900397 : St Maurice Gençay (1) – Montmorillon (3) en poule C du 01/04/23**

Courriel de confirmation de réserve du club de St Maurice Gençay (02/04/23 à 11h02)

Réserve du club de St Maurice Gençay pour le motif suivant : nombre de joueur ayant participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Montmorillon (3) est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat (pas de match en retard) le jour de la rencontre en rubrique.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Montmorillon (1) et (2) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier classé.

Remarque : la Commission recommande l'utilisation des réserves pré-enregistrées afin d'être plus précis pour ne pas prendre le risque que la réserve soit considérée comme irrecevable.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 24900616 : Nord Vienne (2) - St Christophe (1) – en poule A du 02/04/23**

Compte tenu du contexte de l'après match, le dossier est transmis à la Commission de Discipline.

Match n° 24900617 : L'Envigne (2) – Ingrandes (2) en poule A du 01/04/23

Courriel du club de L'Envigne (02/04/23 à 16h04) envoyant la copie de la feuille de match papier suite à un dysfonctionnement de la FMI.

Original de la feuille de match papier non reçu.

Match n° 24900746 : Buxerolles (3) – Colombiers (1) en poule B du 02/04/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Colombiers (02/04/23 à 21h07)

Réserve pour le motif suivant : suspicion sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Buxerolles (3) ayant possiblement participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure cette saison.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Buxerolles (3) est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat (pas de match en retard) le jour de la rencontre en rubrique.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Buxerolles (1) et (2) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls Mathéo DEJOIE (11) et Madjid MOHAMED (15) ont participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Buxerolles (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Colombiers.

Dossier classé.

Remarque : la Commission recommande l'utilisation des réserves pré-enregistrées afin d'être plus précis pour ne pas prendre le risque que la réserve soit considérée comme irrecevable.

Match n° 24901009 : Valence en Poitou OC (2) – Latillé (1) en poule D du 26/03/23

Courriels du club de Valence en Poitou OC envoyant la composition de son équipe (27/03/23 à 09h55) et le rapport FMI (28/03/23 à 11h25).

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Michaël ANTIGNY (28/03/23 à 16h42) donnant le score et les faits de jeu.

Considérant que le club de Latillé n'a pas répondu à ce jour.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité 8 buts à 0 à l'équipe de Latillé (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valence en Poitou OC (2)

Amende de 34€ au club de Latillé pour ouverture de dossier.



Match n° 24901010 : Valence en Poitou OC (2) – Migné Auxances (3) en poule D du 02/04/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Valence en Poitou (honneur et annexe du 01 au 02/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 23/04/23.

Match n° 24906225 : Chatain (1) – Poitiers Gibauderie (2) en poule E du 02/04/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Chatain (03/04/23 à 14h41)

1) Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs : Iliassa HASSANI, Moussa SOUF, Chaher YSSOUFI, Andjilani ASSANE, Ben BACARI, Aldrick BEAUGENDRE, Din Mouhammadi BOINAIDI, Sylvain ASAWINI, Toihirdine Nouridine ABDALLAH, Zainoulanbidine HOUMADI, Issiaka YSSOUFI, Chamaouini MADI BACO du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de (...) joueurs mutés hors période.

2) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Gibauderie (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables.

Jugeant en premier ressort,

1) Considérant après vérification des licenciés du club de Poitiers Gibauderie inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur n° 6 Aldrick BEAUGENDRE est muté (hors période depuis le 15/01/23).

Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) n'est pas en infraction avec les dispositions de l'article 160 des RG de la FFF.

2) Considérant que l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) n'est pas encore dans les 5 dernières rencontres de Championnat à la date où s'est déroulé le match, et compte un match à rejouer de la journée 17 fixé le 16/04/23 et 4 matchs des journées 19, 20, 21 et 22, la réserve n'est pas fondée et ne sera pas étudiée.

Par ces motifs, dit les **réserves non fondées** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Chatain.

Dossier classé.

Pour information : l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) n'a participé à cette rencontre qu'avec 1 joueur de plus de 10 matchs en équipe supérieure. De plus, le nombre de matchs autorisé en équipes supérieures est passé de 7 à 10 depuis l'AG de Poitiers du 10/06/22.

Remarque : la réserve n° 1 n'était pas complétée par le nombre de joueurs mutés hors période autorisés pour cette compétition.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901274 : Loudun (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 01/04/23

Courriel du club de Loudun (03/04/23 à 07h09) signalant un nouveau problème de tablette.

Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Loudun (2) d'un joueur (licence n° 2543866947) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Loudun, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 19 avril 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 24901277 : St Christophe (2) – Nord Vienne (3) en poule A du 02/04/23**

Courriel du club de St Christophe (03/04/23 à 17h16) signalant la blessure du joueur Kevin MIEUSET (genou droit).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901264 : St Christophe (2) – Orches (1) en poule A du 12/03/23 remis le 23/04/23

Demande du club d'Orches (courriel du 30/03/23 à 14h13) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 24901408 : Ingrandes (3) – Vouzailles (2) en poule B du 02/04/23

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mercredi 12 avril 2023

- aux deux clubs

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom de l'arbitre, des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 24901409 : Mirebeau (2) – Champigny (1) en poule B du 02/04/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Mirebeau (terrain honneur du 31/03 au 06/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 28/05/23 à 15h.

Match n° 24901410 : Thuré Besse (3) – Oyré Dangé (3) en poule B du 02/04/23

Courriel du club de Thuré Besse (02/04/23 à 10h17) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement de Oyré Dangé (3))

Amende de 33€ au club de Thuré Besse.

Match n° 24901543 : Cenon / Vouneuil (2) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 01/04/23

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Daniel ABDOURAHAMANI signalant que l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1) ne s'était présentée qu'avec 8 joueurs et que suite à la blessure du joueur n° 9, la rencontre n'a pas pu reprendre en 2^{ème} période, l'équipe étant réduite à 7 le score était de 9 à 1 en faveur de l'équipe de Cenon / Vouneuil (2).

Pour ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité 9 buts à 0 à l'équipe de Châtelleraut Réunionnais (1)

Envoi tardif de la FMI (04/04/23 à 18h56)

Dossier classé.

Match n° 24901671 : Bonneuil Matours (2) – Avanton (2) en poule D du 02/04/23

En raison de l'arrêt municipal sur le terrain de Bonneuil Matours (terrain honneur du 01/04 au 03/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24901934 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Vallée du Salleron (2) en poule F du 02/04/23

Courriel du club de Vallée du Salleron (02/04/23 à 13h13) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Vallée du Salleron (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Vallée du Salleron.

Match n° 24902127 : Aslonnes (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule G du 26/03/23

Courriel du club d'Aslonnes (31/03/23 à 19h18) informant du motif de la non-utilisation de la FMI.

Dossier classé.

Match n° 24902136 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – Aslonnes (1) en poule G du 01/04/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Payroux (du 01 au 03/04/23 midi), Charroux (du 01 au 02/04/23) et Mauprévoir (à compter du 01/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 15/04/23 à 20h.

**Match n° 24910623 : Boivre (3) – ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) en poule G du 02/04/23**

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (02/04/23 à 10h12) signalant le forfait de son équipe.
4^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club d'ACG Foot Sud 86.

Match n° 24902264 : Lhonnaizé (1) – Sommières St Romain (2) en poule H du 02/04/23

Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

Match n° 24910667 : Château Larcher (3) – Pressac / Availles Limouzine (1) en poule H du 02/04/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain annexe de Château Larcher (du 02 au 03/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24910668 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – Blanzay (1) en poule H du 02/04/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Payroux (du 01 au 03/04/23 midi), Charroux (du 01 au 02/04/23) et Mauprévoir (à compter du 01/04/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24948370 : ASM / Loudun (1) – Vrière St léger de Montbrun (1) du 02/04/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Jean de Sauves (du 01 au 02/04/23), la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le terrain de Loudun.
Courriel du club de Loudun (03/04/23 à 07h09) signalant un nouveau problème de tablette.
Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

Match n° 24948371 : Le Tallud (1) – Gatinaises (1) du 02/04/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Le Tallud (1 seul match le 02/04/23), la rencontre en rubrique est reportée dimanche 23/04/23

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597727 : Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) – Smarves Iteuil (1) en poule A du 02/04/23

Courriel du club de Smarves Iteuil (02/04/23 à 23h09) signalant le malaise de la joueuse Miliane PERCEBOIS (perte de connaissance dans les vestiaires à l'issue de la rencontre) avec intervention des pompiers.
Feuille de match modifiée par la Commission.
Dossier classé.

Match n° 25597975 : Château Larcher / Ligué (1) – Naintré (1) en poule B du 02/04/23

Rencontre fixée sur le terrain de Ligué en raison de l'occupation des terrains de Château Larcher.
Courriel du club de Château Larcher (02/04/23 à 19h08) envoyant la copie de la feuille de match suite à un non-fonctionnement de la FMI.
Original de la feuille de match papier non reçu.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25599229 : Loudun / Nord Vienne (1) – Bressuire (1) en poule B du 25/03/23

Original de la feuille de match papier reçue.

Match n° 25599230 : Celles Verrines (1) – Buxerolles / Poitiers Asac (1) en poule B du 25/03/23

Courriel du club de Celles Verrines (27/03/23 à 22h58) envoyant la copie de la feuille de match papier.
Rapport FMI et original de la feuille de match papier non reçus.



Match n° 25605403 : Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1) – Poitiers 3 Cités (2) en poule C du 11/03/23 reporté le 01/04/23

Courriel du club des Chamois Niortais (03/04/23 à 11h15) signalant que l'équipe de Poitiers 3 cités n'était pas venue et n'avait prévenu que par message téléphonique.

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Poitiers 3 cités.

4^{ème} Phase du championnat U11/U13 qui ne concerne que les équipes constituant les poules C et D de la 3^{ème} phase

Poule F

POITIERS 3 CITES (1)
POITIERS 3 CITES (2)
BOUTONNAIS FC (1)
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)

Poule G

CHERVEUX / CHAMPDENIERS (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (2)
NIORT ST FLORENT (2)

Dates prévues au calendrier : 29 avril, 13 et 27 mai 2023

Rattrapage : 06 mai 2023

CHALLENGE U17 / U18

Match n° 25754724 : Jaunay Marigny (1) – Vouneuil sur Vienne (1) du 01/04/23

Courriel de confirmation de réserve d'après match du club de Vouneuil sur Vienne (03/04/23 à 13h31)
Réserve inscrite dans les observations d'après match.

Réserve sur le joueur n° 14 car nous avons un doute sur sa date de naissance. Le club de Jaunay Marigny n'a pas été en mesure de présenter sa pièce d'identité, au vue de sa corpulence.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée d'après match pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que la réserve d'après match a été signée par les deux clubs et l'arbitre au verso de la feuille de match, la Commission décide de traiter le dossier, s'agissant de plus d'une rencontre de Challenge.

Considérant, après vérification du dossier de licence du joueur n° 14 de Jaunay Marigny que la pièce justificative porte la date de naissance du 07/09/2006 ainsi que la demande de licence.

Considérant qu'au regard de sa date de naissance, ce joueur est de la catégorie U17 et pouvait parfaitement participer à cette compétition (Challenge U17 / U18).

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 1 à 1 et 3 tirs au but à 1 en faveur de l'équipe de Jaunay Marigny (1).

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Vouneuil sur Vienne.

Dossier transmis à la Commission des jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.

Compte tenu des remarques portées sur le courriel de Vouneuil sur Vienne, la Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

COUPE du POITOU

Match n° 25754578 : Jaunay Marigny (1) – Valdivienne (1) du 12/03/23 remis le 09/04/23

A la demande du club de Jaunay Marigny et en accord avec les deux clubs, la rencontre se jouera le lundi 10/04/23 à 15h.



RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900881 : Adriers / Le Vigeant (1) – Poitiers 3 cités (2) en Départemental 4 poule c du 02/04/23
- Match n° 24901936 : Sillars (1) – Valdivienne (2) en Départemental 5 poule F du 01/04/23
- Match n° 24923615 : Montmorillon (2) – Valdivienne (1) en Départemental 1 Fém du 02/04/23

DIVERS

Courriels des clubs de Cissé, Jaunay Marigny, Leignes sur Fontaine, Ligué, Usson L'Isle :
Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Champigny, Loudun :
Pris note.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontres du 02/04/23

Match n° 24901543 : Cenon / Vouneuil (2) – Châtelleraut Réunionnais (1) en Départemental 5 poule C
le 04/04/23 à 18h56

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 12 avril 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 6 avril 2023
Procès-verbal n°22

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.
Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°21 est adopté avec la modification suivante :

DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL
CHALLENGE DANSAC
½ Finale du 1er avril 2023
Saison 2022 – 2023

Poule A à Bonnes
SO CHATELLERAULT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
BUXEROLLES 2
POITIERS CEP 1

Poule B
ASM 2
NAINTRE 1
BIARD 1
POITIERS ASAC 2

Poule C à Beaumont
OZON 1
GJ DISSAY BEAUMONT 2
MIGNE AUXANCES 2
CISSE 1

Poule D à Fontaine le Comte
MONTMORILLON/LEIGNES 2
VALENCE EN POITOU OC 1
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
GJ VAL DE VONNE 2

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 5 mai 2023.

- Challenge U17/18 à 11 **GJ VVM Chauvigny (1)**
- Challenge U15 à 11 **SO Châtelleraut (2)**
- Challenge U13 Maurice DANSAC **SO Châtelleraut (2)**

EXTRAIT DU REGLEMENT

« Article 6 : Participation aux rencontres

1/ Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club

- Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.
- En U17/U18 et U15, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé :
 - plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases
 - plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison
- En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés).

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase pour les catégories mentionnées ci-dessus. »



DATE A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2^{ème} phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au* :
 - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
 - U17/U18 D1,
 - U15 D1 Elite,
 - U15 D1,
 - U15 D2 poule C,
 - U13 D1
 - U13 D2

- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18

- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS » :**

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D1	/	4	11/03/23	25559126	Poitiers 3 Cités (1)	St Benoit (1)	Terrain impraticable	15/04/2023 *
U17	D1	/	4	11/03/23	25559127	Gj Foot Sud 86 (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	2	25/02/23	25559261	Mirebeau/La Pallu (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	15/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559267	Mirebeau/La Pallu (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559268	Châtelleraut Portugais (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559330	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	08/04/23
U17	D2	C	4	11/03/23	25559390	Vicq/St Savin (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	2	25/02/23	25561861	Migné Auxances (1)	Neuville (1)	Motif Impérieux	15/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561610	Gj Dissay Beaumont (2)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	06/05/2023 *
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561950	Gj VVM Chauvigny (2)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	15/04/2023 *
U15	D1	/	4	11/03/23	25559597	Naintré (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D2	C	4	11/03/23	25561279	Vivonne/ Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D1	/	2	25/02/23	25562288	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D2	A	4	11/03/23	25560464	Valence en Poitou OC (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	B	4	11/03/23	25560464	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/Samarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	C	4	11/03/23	25560496	Gj Espoir Sud Poitiers (4)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25560614	Vivonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	08/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560642	St Maurice Gençay/Brion/Cha/Som(1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Terrain impraticable	08/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25561158	Saulgé (1)	Mignaloux/Nieuil/Les Roches La Villedieu (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11	/	G	5	01/04/23	plateau Bonneuil	Naintré (1) , Vicq/St Savin (1), Vicq/St Savin (2) et Bonneuil Matour (1)		Arrêté municipal	06/05/23
U11	/	K	5	01/04/23	plateau Bonneuil	Château Larcher (1), Gj Foot Sud (2) et Gj Val de Vonne (2)		Arrêté municipal	06/05/23



CHALLENGE U17/U18

Réserve

Match n° 25754724 : Jaunay Marigny (1) – Vouneuil Sur Vienne (1) du 01/04/23

Réserve du club de Vouneuil sur Vienne, dossier transmis à la commission Sportive Litige et Contentieux qui la dit non fondée.

La commission enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 1 à 1 et 3 tirs au but à 1 en faveur de Jaunay Marigny.

Jaunay Marigny (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé

1/2 Finales le 22 avril 2023

1	JAUNAY MARIGNY 1	D2A	MIGNE AUXANCES 1	D1
2	SAINT BENOIT 1	D1	POITIERS 3 CITES 1	D1

CHALLENGE U15

1/2 Finales le 22 avril 2023

1	MIGNE AUXANCES 1	D1EL	NIEUIL/MIGNALOUX/RV 1	D2A
2	SO CHATELLERAULT 1	D1EL	GJ VVM CHAUVIGNY 2	D1EL

U13

Forfait

Match n° 25562274 : Châtelleraut SO (4) – Mirebeau (2) en Départemental 3 Poule A du 01/04/23

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (2) (sans déplacement). Effectif réduit en raison de la participation de l'équipe de Mirebeau (1) à la finale départementale du festival foot U13 Pitch

Dossier classé

Match n° 25561144 : Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (2) – Mignaloux/Nieuil/Les Roches la Villedieu (2) en Départemental 3 Poule F du 01/04/23

1^{er} forfait de l'équipe de Mignaloux/Nieuil/Les Roches la Villedieu (2) (sans déplacement). Effectif réduit en raison de la participation de l'équipe de Mignaloux/Nieuil/Les Roche la Villedieu (1) à la finale départementale du festival foot U13 pitch

Dossier classé

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

La commission félicite les équipes ayant participé à la finale départementale du festival foot U13 Pitch et plus particulièrement **Châtelleraut SO garçon** et **Stade Poitevin fille** qui se sont qualifiés pour participer à la finale régionale du Festival U13 Pitch (G/F), **le samedi 13 et le dimanche 14 mai 2023**, à Gujan-Mestras (Gironde).

Un dossier d'organisation a été transmis par la ligue.

Remerciements à la mairie de Vivonne et au club de Vivonne pour le prêt des installations et l'organisation de cette journée.



CHALLENGE DANSAC

Résultats du tour n° du 1^{er} avril 2023 :

	A	Pts	Jongleries
1	SO CHATELLERAULT 2	9	753
2	BUXEROLLES 2	4	408
3	POITIERS CEP 1	2	232
4	GJ VVM CHAUVIGNY 2	1	396

	B	Pts	Jongleries
1	POITIERS ASAC	7	389
2	NAINTRE 1	4	361
3	ASM 2	2	167
4	BIARD 1	2	154

	C	Pts	Jongleries
1	GJ DISSAY BEAUMONT 2	7	478
2	CISSE 1	4	310
3	OZON 1	3	391
4	MIGNE AUXANCES 2	3	317

	D	Pts	Jongleries
1	GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	6	629
2	MONTMORILLON/LEIGNES 2	6	371
3	GJ VAL DE VONNE 2	6	318
4	VALENCE EN POITOU OC	0	391

U11

Rencontres du 01/04/23 :

Poule G – Plateau 2 : En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Bonneuil Matours, le plateau est reporté et devra se jouer au plus tard le samedi 6 mai

Poule J – Plateau 1 : En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Château Larcher le plateau est reporté et devra se jouer au plus tard le samedi 6 mai

Rencontres du 25/03/23 :

Poule I - plateau 1 : Valdivienne Feuilles de match manquantes

Rencontres du 25/02/23 :

Poule C plateau 2 : Feuilles de match établies par la commission.

La commission regrette que le club de Poitiers 3 Cités n'ait pas envoyé les feuilles de plateau. Elle demande au club de prendre à l'avenir les dispositions nécessaires pour que cela ne se reproduise pas.

Forfait

Rencontres du 25/03/23 :

Poule C – Plateau 1 :

1^{er} forfait de GJ Val de Vonne (1). Amende de 11€ au GJ Val de Vonne

Poule J – Plateau 2 :

En raison du forfait de l'équipe du GJ Val de Vonne (1), l'équipe du GJ Val de Vonne (2) est déclarée forfait pour ce plateau.

Rencontres du 01/04/23 :

Poule E – Plateau 1 :

3^{ème} forfait de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2). Amende de 11€ au club de Loudun

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la date prévue au calendrier

**U7-U9**

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- Prioritairement au samedi 13 mai
- Ou au samedi 22 avril

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

Rencontres du 11/03/23 :

Information en attente de réception des secteurs 1,2,3,4,7 et 8

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS
MANQUANTES**

Amende de 13€

Rencontres du 01/04/23 :

Challenge Dansac Poule B : Poitiers ASAC

LICENCES MANQUANTES**Rencontres du 01/04/23 :**

U11 – Poule F – plateau 1 : 2 joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au club de Châtelleraut Portugais

Annulation de l'Amende**Rencontres du 25/03/23 :**

U7-U9 – Secteur 7 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Mignaloux

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2022/2023

Sélection VIENNE/DEUX-SEVRES U14 Filles

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent plusieurs rassemblements à destination des jeunes joueuses nées en 2009.

Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- Lundi 27/03 : séance d'entraînement spécifique (15 joueuses convoquées)
- Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F à Pompaire (15 joueuses convoquées)
- **Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)**
- Samedi 17 et Dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puyroyen

LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

VENDREDI 21 AVRIL 2023 à PUYSMOYEN

(102, rue d'Angoulême - 16400)

Rendez-vous directement sur place à 10h30

au Centre d'hébergement et de restauration « Le Cercle »

de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine

(fin prévue vers 17h)

Chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde

La restauration du midi sera prise en charge à 11h.

Liste des 11 joueuses convoquées

	NOM	Prénom	CLUB
1	BRISSONNET	Lyse	U.ET.S. MONTMORILLON
2	DELOUTRE	Camille	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
3	DIEUMEGARD	Valentine	U.S. MIGNE AUXANCES
4	GIRAUD	Léonie	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
5	KANI	Moriland	STADE POITEVIN F. C.
6	KITTOYI	Cassy	STADE POITEVIN F. C.
7	LABILLE	Shanna	STADE POITEVIN F. C.
8	LEMAITRE	Jade	C.S. DISSAY
9	PEREIRA GOMES	Marina	E.S. BUXEROLLES
10	PICARD	Océance	STADE POITEVIN F. C.
11	POUPIN	Emma	C.S. DISSAY



Lieu de RDV à la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine à 10H30 le vendredi 21 avril 2023

Terrain synthétique de la Ligue

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT aux numéros suivants : M. Jean-Paul BLOT, Commission Technique 86 - 06.07.61.55.92 et/ou M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86 - 06.44.28.33.94